

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Technicien-ne en formation et en orientation-insertion professionnelle, session 2026, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE.

Le président de l'Université Côte d'Azur,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Technicien-ne en formation et en orientation-insertion professionnelle, au titre de l'année 2026, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE :

Monsieur GUETTI Philippe, ingénieur d'études hors classe, président, Université de Côte d'Azur, Nice.

Madame PIOVANI Véronique, ingénieure d'études de classe normale, vice-présidente, Université de Côte d'Azur, Nice.

Monsieur LECLAIRE Jean-Christophe, ingénieur d'études hors classe, expert, Université de Côte d'Azur, Nice.

Madame BAUER VULVERT Carine, ingénieure de recherche de 1^{ère} classe, Aix Marseille Université, Marseille.

Monsieur FAMELI Christian, ingénieur d'études de classe normale, suppléant, Université de Côte d'Azur, Nice.

Madame MASQUIN Lucile, ingénieure de recherche de 1^{ère} classe, suppléante, Université de Côte d'Azur, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Fait à Nice le 27 mai 2026
La Responsable du Pôle Administratif et Personnel

Elisabeth FREDJ